L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 20 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande 1000 belles blancs finissons de dents aux pour le Grand Prix de l'Exhibition des Bébés, qui aura lieu au Musée à Dix Sous de Robinson, le 25 mars. Des prix pour le montant de $1000 seront décernés. Pour plus de renseignements s'adresser ou envoyer son nom et son adresse au directeur. 7mars—

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF.
État de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de la 16e session (fédérale) de l'État de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'État de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'État, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'État et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'État, sous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, et que nous certifions correct :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'État, le 13e jour de janvier 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres..... $298,250 00

Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal, pendant l'année 1885, cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres..... $198,250 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres..... $100,000 00

Montant des timbres judiciaires entrés les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13e jour du mois de janvier 1885, Cent soixante-neuf mille soixante cinq piastres et vingt-trois cts..... $169,065 23

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1885, Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres..... $198,250 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, Trois cent soixante sept mille trois cents quinze piastres trente-trois cts..... $367,315 23

Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, Quatre-vingt mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt six cts..... $93,735 86

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente sept cts..... $273,579 27

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'État, le 31 décembre 1884, dans qu'il appert de l'exposé susdit du 13 janvier 1885, dix mille six cent six piastres, quatre-vingt sept cts..... $10,606 87

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres..... $100,000 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts..... $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'État le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts..... $ 10,606 87

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'État, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts..... $384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de dépenses judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montant ainsi et pour les objets ci-après établis, savoir :

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quatre piastres cinquante-quatre cts..... $ 5,164 54

Pour le paiement des appointements des aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds ainsi dit le jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre piastres quarante cents..... $94,304 45

Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents..... $86 40.

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds dans Dépenses judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31me jour de décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres trente-neuf cents..... $99,555 39

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'État de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-six.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'État.

Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS.
No 104 Canal Street.

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement :

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year..... $232,018 08
On fire risks..... $28,486 91
On marine risks..... 13,821 98
On river risks..... 14,786 77
Total premiums..... $289,626 83
Less unearned premiums..... 72,317 00
Net earned premiums 31st May 1885..... $188,309 83

LOSS PAID.
On fire risks..... $88,486 91
On marine risks..... 2,490 26
On river risks..... 7,579 44
Taxes and expenses..... 28,786 34
Remurances and return premiums..... 28,632 98
..... $155,975 93
Profit..... $32,333 90

The company has the following assets :
Real estate..... $253,293 51
Bank, railroad and other stocks..... 96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge..... 124,446 06
Bills receivable..... 56,228 22
Premiums in course of collection... 30,797 35
Stock of Valleite Dry Dock Company..... 11,362 50
Judgments..... 4,335 00
Cash on hand..... 39,822 13
..... $616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

F. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans. }
Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John R. Laflande. D. Patjo,
Jas Fourchy. Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith. U. Bassetti,
Chas. Laitte. Alden McLellan,
D. A. Chaffraix. B. W. Taylor.
13min—

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parcé.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Canal du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe No L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysés
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Lafayette et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poete et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Prytanée et Lovée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Polygone.
615 Casernes des États-Unis
616 Roynes et Dauphine.

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D,

DE LA COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nile - Orléans, Lne.,

MARDI, 13 Avril 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000. soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prémdons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions--Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Otcri vs. Joseph E. M. Sivori.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 16,832.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot No onze, d'après un plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, daté le 12 janvier 1852, déposé au bureau de E. Bienvenu, ex-notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt-trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton sur cent dix-sept pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix ; et cent soixante-quatre pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages y appartenant.

Ledit lot étant le même qui a été acquis par Mme Rosalie Fréderic, épouse de Sylvain Magner, notaire de cette ville, le 16 mars 1882, et inscrit au bureau du Conservateur des Hypothèques, sous le No 16,705, et qui a été acquis par ledit Sylvain Magner, de Mme Rosalie Fréderic, par acte passé devant Wm H. Pascoe, notaire, en date du 21 février 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 mars—12,19 26—avril 2 9 13

AVIS DE SUCCESSION.

James H. Mitchell vs. John Davidson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,499—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues New Levee, Girod, Fulton et Notre Dame, désignés sur un certain plan connu sous le nom de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, alors voyer de la municipalité numéro deux, par les numéros quatre et cinq et ayant les dimensions respectives suivantes, à savoir :

Le lot numéro quatre mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue dite New Levee, et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et cent vingt-un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq, et le lot numéro cinq mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue dite New Levee et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt-un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et cent vingt-un pieds un pouce et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro six, le tout en parfait ensemble.

Acquis par les défendeurs de Mme Henriette Davidson par acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire, en date du 17 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

18mars—18 25—avril 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE

John H. Kelting vs. Mlle Extina Vandergrift.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,261.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet désigné du numéro vingt-six sur le nouveau plan du Septième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clinton, Milhandon, Wall et Esther, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et treize, sur un plan de Wm Foley, en janvier 1853 ; une copie est annexée à la vente faite à John C. Back, le 17 août 1875, pardevant Ernest Commagère, notaire, et mesurent chacun trente pieds de la rue Wall, sur une profondeur de cent quarante deux pieds huit pouces six lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro onze forme l'encoignure des rues Wall et Clinton.

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Mlle Extina Vandergrift du plaignant, selon acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 8me jour de février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles! Meubles! Meubles!

Martin Skean vs J. W. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,928.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur le lieu ci-après désignés, le LUNDI, 22 mars 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un lot de meubles de maison, effets mobiliers divers, etc., contenu dans le local No369 rue des Magasins, conformément à un inventaire enregistré dans son bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

10 mars—10,15 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de terre de valeur dans l'Ilet borné par les rues Philip, Sorapuru et Water ou débarcadère public, et la rue Levée—avec les améliorations et machines, etc., ainsi que le droit de patente et franchises.

E. F. Del Bondio vs. Southern Manufacturing and Exporting Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,022.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Dixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Robin, Constance, Race et Annonciation, ayant comme façade soixante-dix pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Buyer a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Moitié comptant, douze (12) mois de crédit, l'acquéreur sera requis de fournir une sécurité acceptable au moment de l'adjudication pour le montant du solde restant, portant 7 pour cent par an de la date de la dite adjudication jusqu'à maturité, et devra aussi payer comptant, disons environ $200 pour couvrir les frais et les charges, et aussi un montant comptant suffisant pour couvrir le montant des taxes dues et à pour rent du frais d'avoir sur le montant de l'adjudication. Lesquels paiements comptant seront tous mis au crédit du compte de la dite vente.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 15me jour de mars 1886.

MARSHAL DES ÉTATS-UNIS.

Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

17 mars—17, 20, 27—avril 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John McCloskey vs. Norder Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,909—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la rue Nauge Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Deux terrains situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Commune, Gravier, Lopez et Salcedo, et désignés par les numéros neuf et dix, conformément à un plan dressé par Castaing & Celles, en date du 20 mars 1866, et déposé comme référence au bureau de E. Bienvenu, notaire en cette ville. Les dits lots sont bornés : le Un à l'autre et mesurent comme suit : Le lot numéro neuf, trente pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Lopez ; et le lot numéro dix, trente pieds onze pouces de face à la dite rue Lopez, sur une profondeur, chacun, de cent deux pieds neuf pouces et quatre lignes.

Avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages y appartenant.

Ledit lot étant le même qui a été défendeur a acheté comme suit, à savoir : Lot numéro neuf, acheté de Isaac Bonne, conformément à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ex notaire en cette ville, à la date du 19 août 1869 ; le lot numéro dix a été acheté de John McManus, d'après un acte passé devant Wm. W. A. Castell, ex-notaire, à la date du 21 juillet 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 mars—12,19 26—avril 2 9 13

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de E. Heidingsfelder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,205. Division I.—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a déposé une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emmanuel Heidingsfelder, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

12mars—12,16,20.

Succession de John Dinnice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 14,160—Division A—Attendu que Lamar C. Quintero a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A. Quintero, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

20 mars—20,24 28.

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,147.—Division A—Attendu que Cicero H. Dorr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eben W. Dorr, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18 mars—18,23 27

Succession de Charles Feinour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,160—Division C.—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., Administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Feinour, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mars—11,16,20

Succession de Antoine Crespin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 17,175—Division D.—Attendu que John R. Lasseu, agissant que légataire universel de feu Antoine Crespin, décédé intestat, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Crespin, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

10mars—16,20,23.

Succession de William B. Koontz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 13,401.—Division "E"—Attendu que Mme veuve John Lassen a déposé une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Herbelin, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mars—11,16,20.

Succession de Michel Dietrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 16,098—Division C.—Attendu que Joseph Bowling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michel Dietrich, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

12mars—12,16,20

Succession de Mme Amelia Gerardy, femme décédée de Jacob Koenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,102.—Division D.—Attendu que Jacob Koenig a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Amelia Gerardy, femme de Jacob Koenig, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

14 mars—14 19 23

Succession de Anna Marie Schmeideler, femme de Samuel Rodli, et Samuel Rodli.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,102—Division A—Attendu que Samuel Rodli a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anna Marie Schmeideler, femme de Samuel Rodli, décédée intestate ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

14 mars—14 19 23

Succession de Mme Bridget Casey, femme de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,135—Division A—Attendu que Patrick Casey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Bridget Casey, femme de John Lane, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

13 mars—13 17 21

Succession de Pierre Coussirat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,039—Division B.—Attendu que Mme veuve John Lassen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Lassen, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

11mars—11, 16, 20

Succession de John Lassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 17,039—Division B. Attendu que Mme veuve John Lassen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Lassen, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mars—11,16,20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Division "E"—Ordre de Cour—Qu'une requête certaine de la 16me jour de février 1886, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après intitulée, savoir : Lucie Huet Herbelin vs Jules Herbelin.—No 16,536.—Sur motion de P. L. Pourcy, avocat de la demanderesse et du poursuivant, fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse ladite requête signée en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré, le 4 février 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Lucie Huet Herbelin et contre le défendeur Jules Herbelin, son époux, déclarant la dissolution de la communauté des biens et acquets, et une séparation de propriété entre elle et son dit époux. Il est en outre ordonné qu'il y ait jugement contre son dit époux, Jules Herbelin, le défendeur, pour la somme de deux mille cinquante piastres, avec intérêt légal du 19 avril 1879, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.

(Signé le 23 février 1886.)

W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 13me jour de mars, de l'année dix huit cent quatre-vingt-six.

CHAS. PATENT,
Député-Greffier.

18-mars—3f en dig jours.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER, administrateur, etc., vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,122.—En la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Dixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Robin, Constance, Race et Annonciation, ayant comme façade soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Buyer a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Moitié de la somme, douze (12) mois de crédit, l'acquéreur sera requis de fournir une sécurité acceptable au moment de l'adjudication pour le montant du solde restant, portant 7 pour cent par an de la date de la dite adjudication jusqu'à maturité, et devra aussi payer comptant, disons environ $200 pour couvrir les frais et les charges, et aussi un montant comptant suffisant pour couvrir le montant des taxes dues et à pour rent du frais d'avoir sur le montant de l'adjudication. Lesquels paiements comptant seront tous mis au crédit du compte de la dite vente.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 15me jour de mars 1886.

MARSHAL DES ÉTATS-UNIS.

Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

17 mars—17, 20, 27—avril 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha Ann Case, veuve de Don Carlos Case, vs. la succession de J. E. Hickock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,998.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Carrollton, maintenant le 7e district de cette ville, et désignés comme lots un, deux et trois de l'Ilet No 22 R, lequel est borné par les rues First, ou St-Charles, Short, Hampson et Washington. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue St-Charles sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que les lots ci-dessus et faisant partie du lot No onze, d'après le plan de Mr Eferdeur, ex-arpenteur, et Mr Eferdeur a acheté comme suit, à savoir : Lot numéro neuf, acheté de Isaac Bonne, conformément à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ex notaire en cette ville, à la date de 19 août 1869 ; le lot numéro dix a été acheté de John McManus, d'après un acte passé devant Wm. W. A. Castell, ex-notaire, à la date du 21 juillet 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 mars—12,19 26—avril 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ed. Laruo & Cie vs Henri Vinyant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,621.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI 30 avril 1886, à 12 A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir :

1.—Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St Philippe, désigné comme lot No vingt et un, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent-soixante neuf pieds entre lignes parallèles. Acquis de Z. Bureau d'après un acte pardevant A. Dorlocourt, notaire, le 19 janvier 1883. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 117, folio 841.

11. Les morceaux de terre suivants situés dans cette pa